

Communauté d'Agglomération
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2017_145**

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf mars , à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de madame Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 23/03/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 80 - votants : 102

OBJET : BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

PRESENTS :

ROMAIN Michel, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, PAILHES Wilfrid, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LARUE Fabrice, BOUIT Séverine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, DESCHAMP Michel, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROSE-TCHEKEMIAN Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, GUIONNET Adrien, CHASSOULIER Dominique, BOUVIER Jocelyn, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, POUTOT Renaud, PUGÉAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à monsieur VITTE Bruno
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie
Madame AUDIBERT Geneviève a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame GUILLON Eliane
Madame MOURIER Marlène a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur COMBE Claude a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame BROT Suzanne
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à madame THORAVAL Marie-Hélène
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à monsieur DONGER Denis
Monsieur DUC Bernard a donné pouvoir à monsieur LARUE Fabrice
Monsieur QUET Dominique a donné pouvoir à madame CHASSOULIER Dominique
Madame KOULAKSEZIAN-ROMY Annie a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Madame RIVASI Michèle a donné pouvoir à monsieur ROYANNEZ Patrick
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame JUNG Anne
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur MAURIN Denis
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à madame NAKIB-COLOMB Zabida

Sur ce budget, les charges de fonctionnement croissent à hauteur de 1.1M€ en raison de deux évolutions.

D'une part, la prise en compte des dépenses de la Communauté de communes de la Raye à hauteur de 200K€ compensée par la prise en compte des recettes correspondantes de redevance enlèvement des ordures ménagères, régime actuellement maintenu.

D'autre part, l'évolution du coût du SYTRAD est significative en raison d'une augmentation du prix et d'une forte augmentation du volume de déchet. Cette contribution devrait diminuer à terme du fait de la délégation de service publique et potentiellement des conséquences de la mise en œuvre de la redevance spéciale.

La mise en place de cette dernière entraîne un accroissement des ressources. De plus, la baisse de la fiscalité sera mise en place en 2018 seulement ce qui ajustera à la baisse la marge de manœuvre du budget. A ce jour, il dégage un autofinancement prévisionnel de 1,6 M€ soit un peu moins de 6 % des recettes de fonctionnement.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017
011 - Fonctionnement service	10 950 746	10 485 749	70 - Redevances	1 917 493	2 671 300
012 - Frais de personnel	3 060 604	3 003 952	73 - Fiscalité	22 447 074	22 970 000
65 - Charges externes	11 898 358	12 702 813	74 - Financements externes	2 624 120	2 544 520
66 - Frais financiers	13 000	12 000	042 - Amortissements	45 800	3 000
67 - Charges exceptionnelles	1 300	10 000	Sous-total produits d'exploitation	27 034 489	28 189 020
042 - Amortissements	780 000	700 000	Total produits de fonctionnement	27 034 489	28 189 020
Sous-total charges d'exploitation	26 704 008	26 906 514			
022 - dépenses imprévues	100 000	292 000			
023 - virement à la section d'investissement	230 481	982 506			
Total charges de fonctionnement	27 034 489	28 189 020			

En termes d'investissement, on peut constater un accroissement de près de 1,6 M€ du volume d'investissement prévus en raison de la mise en places des Autorisations de Programme engendrant la réinscription des crédits non réalisés en 2016. De plus, l'objectif sur 2017 est d'acquérir les terrains pour les déchetteries de Chabeuil et Romans.

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	BP 2016	BP 2017	Chapitre	BP 2016	BP 2017
2... - Dépenses d'équipement	2 437 657	3 880 983	10 - Dotations	315 500	587 850
16 - Remboursement du capital de la dette	55 000	10 000	16 - Emprunts	1 157 476	1 624 127
040 - Amortissements	45 800	3 000	040 - Amortissements	780 000	700 000
Total des dépenses d'investissement	2 483 457	3 893 983	021 - Virement de la section de fonctionnement	230 481	982 506
			Total produits d'investissement	2 483 457	3 893 983

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 5 voix
- Pour : 97 voix

DECIDE :

- d'approuver le budget primitif du budget annexe Déchets Ménagers, qui s'équilibre à hauteur de 28 189 020 € en fonctionnement et de 3 893 983 € en investissement,

Envoyé en préfecture le 07/04/2017

Reçu en préfecture le 07/04/2017

Affiché le 04/04/2017

SLO

ID : 026-200068781-20170329-2017_DELIB145-BF

- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Fait à Valence, le 6 avril 2017

Le Président,

Par délégation,

Emmanuelle CHAMBARD

Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo

Rovaltain - Avenue de la gare

BP 10388

26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.